

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017**RÉUNION PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et Mme Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 avril 2017 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui aura un peu de retard. Mme DE PALMENAER m'a envoyé un message pour s'excuser et M. BERGEN a confirmé qu'il ne pourra être présent aujourd'hui ?

M. RASSAA.- Oui

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, vous avez des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- MM. NIESSEN et LEMMENS sont excusés. M. GILLON arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- MM. NIX et ZACHARIAS arriveront en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRÉSIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Par ailleurs, je vous rappelle que le Collège provincial vous invite aujourd'hui soir au vernissage de l'exposition « AU NOM DU FOOT – Le foot est-il devenu une religion ? » qui a lieu tout à l'heure au Musée de la Vie wallonne. Vous êtes invités à 18 heures.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRÉSIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2017).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Eloge funèbre de Monsieur Pierre BROUHA, ancien Conseiller provincial

M. LE PRÉSIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Je vous demanderais de vous lever.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Je souhaiterais évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Pierre BROUHA, ancien Conseiller provincial.

Né en 1933, Pierre BROUHA est décédé le 16 avril dernier, à l'âge de 83 ans.

Il a été élu par trois fois Conseiller provincial sur la liste PRL sur le District de Visé : de 1985 à 1987, de 1991 à 1994 et de 1994 à 2000.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Son dévouement pour la Province de Liège a été mis en exergue au sein de différentes Commissions provinciales : dans Les Affaires économiques et Intercommunales ; L'Éducation physique, Les Sports et Œuvres de plein air et la Jeunesse ; Les Travaux, Voiries et Cours d'Eau ainsi que le Tourisme.

En outre, il a été Président de la quatrième Commission (Éducation physique, Sports et Œuvres de plein air et Jeunesse).

Un domaine de compétence qui a été le fil conducteur toute sa vie durant. En effet, sur le plan politique, Pierre BROUHA a été Échevin des Sports de la Ville de Visé de 1981 à 2006.

Sur le plan purement sportif, «Pierrot» comme aimaient l'appeler ses proches, s'adonnait depuis sa tendre jeunesse à de nombreux sports et plus particulièrement au judo, menant un brillant parcours.

Il fut d'ailleurs sélectionné pour cette discipline aux jeux olympiques de Tokyo en 1964. Il a également été champion de Belgique à cinq reprises et s'est classé par deux fois médaille de bronze au championnat d'Europe de judo.

En 1952, alors âgé de 18 ans, Pierre BROUHA fut le fondateur du Club de Judo de Visé dont le nombre de membres ne cessa de croître au fil du temps et devint ainsi le plus grand club de la Province de Liège.

Pierre BROUHA avait plus d'une corde à son arc. Officier para-commando, il participa au maintien de l'ordre au Congo belge. Par la suite, il reprit avec beaucoup de dynamisme le commerce familial.

Signe de son profond attachement à la ville de Visé, il a été membre de la Compagnie Royale des Francs Arquebusiers Visétois dont son grand-père avait été empereur.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minute de silence)

VI.- Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux

Document 16-17/223 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Seraing – Arrondissement de Liège – en remplacement de Monsieur André GILLES, démissionnaire.

Document 16-17/224 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste PS pour le District de Seraing – Arrondissement de Liège – en remplacement de Monsieur Jean MATHY, démissionnaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission de M. Jean MATHY à la date de ce 1^{er} avril 2017.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Liège, elle sera composée, comme le ROI le prévoit, de 7 membres.

Cette Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : Mme Valérie JADOT, Mme Marie MONVILLE, M. André GERARD, M. Pierre ERLER, M. Jean-Claude JADOT, M. Julien MESTREZ et Mme Vinciane SOHET.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée Mme Valérie JADOT qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues.

Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Pierre ERLER et à laquelle assistaient Mme Marie MONVILLE, M. André GERARD, M. Pierre ERLER, M. Jean-Claude JADOT, M. Julien MESTREZ et Mme Vinciane SOHET et moi-même, JADOT Valérie, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants de la liste PS de l'Arrondissement de Liège - District de Seraing afin de pourvoir au remplacement de MM. André GILLES et Jean MATHY.

Madame Andrée BUDINGER, née le 3 juillet 1950 et domiciliée 38, rue Curie à Seraing est la première suppléante en ordre utile de la liste PS du district de Seraing à laquelle appartenait André GILLES.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Par courrier daté du 5 avril 2017, Madame BUDINGER notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Seraing datée du 24 avril 2017, que Mme Andrée BUDINGER réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Pour ce qui est remplacement de Jean MATHY, Madame Stéphanie DE SIMONE, née le 10 août 1962 et domiciliée 25, Avenue du Bois Impérial de Rognac à Neupré est dès lors devenue première suppléante en ordre utile de la liste PS du même district à laquelle appartenait Jean MATHY.

Par courrier daté du 5 avril 2017, Madame DE SIMONE notifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Neupré datée du 10 avril 2017, que Mme Stéphanie DE SIMONE réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales.

En conclusion et à l'unanimité, votre première Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Mesdames Andrée BUDINGER et Stéphanie DE SIMONE à la prestation de serment respective et de procéder à leur installation en qualité de Conseillère provinciale.

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme JADOT. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Mme Andrée BUDINGER, issue du District de Seraing et Mme Stéphanie DE SIMONE, issue du district de Seraing.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité des membres participant au vote.

Je vais à présent inviter Mme Andrée BUDINGER, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Madame BUDINGER.

Mme BUDGINER (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale. Je te tutoie cette fois-ci et te dis « bon retour parmi nous ».

J'invite maintenant Mme Stéphanie DE SIMONE, dont les pouvoirs viennent également d'être validés, à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Madame DE SIMONE.

Mme DE SIMONE (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite, à toutes les deux, un excellent travail dans notre sympathique Conseil provincial et la bienvenue dans notre Assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Mesdames BUDINGER et DE SIMONE seront membres de la cinquième Commissions. Par ailleurs, à la demande du Chef de groupe PS, Madame Denise LAURENT sera désormais membre de la troisième Commission.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée pendant la séance sur vos bancs d'ici quelques instants.

VII.- Questions d'actualité

Document 16-17/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à PUBLIFIN.

Document 16-17/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux homosexuels dans les milieux sportifs.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/A09, 16-17/A10).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte deux points.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Pour la première question référencée 16-17/A09, je donne la parole à Monsieur Rafik RASSAA.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers Collègues.

Monsieur le Député-Président, vous voilà donc élu à la présidence de Publifin. Et déjà force est de constater que nombre de décisions continuent de vous échapper.

A l'époque du débat sur le rachat du groupe « Vers l'Avenir », nous dénoncions la coquille vide qu'était en train de devenir Publifin. A l'époque, le Président de Publifin, Président de Nethys et Député-Président provincial me répondait, et je caricature à peine, que grâce à son cumul, le contrôle public était maintenu et exercé.

Aujourd'hui, après la nomination de Pierre Meyers à la présidence de Nethys, réputé par ailleurs pour son implication dans le scandale des Panama Papaers, celle de François Fornieri, patron de la firme pharmaceutique Mithra comme administrateur et enfin, celle d'André Gilles au poste de président du comité exécutif et stratégique de Nethys, il est légitime de se poser la question du contrôle réel que peuvent exercer les associés provincial et communaux de Publifin.

Nous avons entendu que c'est transitoire, un dernier petit scandale dirons-nous, ou un dernier brouhaha, pour ne pas parler des rémunérations scandaleusement élevées qui se poursuivent dans la nébuleuse Nethys.

Nous aimerions vous entendre, Monsieur MOTTARD, en votre qualité de Député-Président de la Province de Liège, associée majoritaire de Publifin, à propos de ce nécessaire contrôle public et sur ces décisions récentes.

D'avance, merci pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur HODY, vous souhaitez prendre la parole et notre règlement le permet donc, vous avez la parole.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Chers Collègues, je serai bref et je ne suis pas Paul-Emile, vous l'aurez remarqué évidemment.

Je me permets de rebondir parce que, effectivement, et ce n'est pas faute de l'avoir rappelé, le contrôle public pour nous sur la structure et évidemment indispensable.

Alors, il y aura forcément une période transitoire où même un groupe comme le nôtre qui souhaitons le retour, comme d'autres groupes, si j'ai pu le comprendre, le retour du contrôle public donc il y aura forcément une petite période d'insatisfaction.

Il est clair qu'un certain nombre de décisions ont été prises, ont été communiquées, j'en veux pour preuve notamment le fait que Nethys communique le jour de l'AG de PUBLIFIN à la place de PUBLIFIN en expliquant qu'il fallait attendre la fin de l'information judiciaire, qu'il fallait attendre la fin de la Commission d'enquête parlementaire... Ce sont des maladroites. Je pense que ces maladroites ne peuvent plus se reproduire. Il y a visiblement un certain nombre de

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

réformes dans la tête des uns et des autres, je ne doute pas que le Président du Conseil d'administration fera la synthèse et viendra lui-même évidemment avec des impulsions positives ; en tout cas, c'est dans cet esprit-là que le groupe ECOLO travaillera au sein du Conseil d'administration, avec un esprit évidemment de constructeur plutôt que de destructeur mais vers un retour du contrôle public évidemment.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà ! Donc, simplement rappeler que comme notre règlement d'ordre intérieur le prévoit, à partir du moment où la question est déposée par son auteur, un membre d'un groupe politique peut évidemment intervenir pour compléter la question.

Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Eh bien, écoutez, Monsieur le Président, chers Collègues, dans la réponse à notre collègue du PTB, je voulais dire que l'Assemblée générale de PUBLIFIN a confié au Conseil d'administration l'analyse de toutes les pistes de réflexions quant au devenir de l'Intercommunale et lesquelles d'ailleurs seront soumises à la délibération des associés lors d'une seconde Assemblée générale, c'est mot pour mot la délibération de l'Assemblée du 30 mars.

Suite à l'intervention de notre collègue Marc HODY, j'ai envie de dire, puisque je clôturerais un peu ma réponse à la question, que notre Conseil d'administration qui est composé de Marc HODY, qui est composé de Léon CAMPSTEIN, de Jean-Claude JADOT, de Pierre ERLER, de Katty FIRQUET, du Vice-président Fabian CULOT et de moi-même, nous avons évidemment, et nous allons mettre en chantier des réflexions et des décisions pour la prochaine Assemblée générale et que ces réflexions vont être menées à la fois par la dynamique du Conseil, à la fois par les éléments qui vont être nourris de la Commission d'enquête parlementaire du Parlement wallon, par l'audit qui est également mené par le Gouvernement et par des décisions, d'ailleurs ce matin même, du Gouvernement wallon.

Donc, je pense et je le dis à mon collègue Marc HODY, je l'ai déjà dit en aparté donc, mais puisqu'il intervient publiquement, je réponds publiquement, que la mission qui est confiée à ce Conseil d'administration est évidemment une mission politiquement importante, est une mission économiquement vitale pour notre région et que l'on attend de nous que l'on prenne effectivement des décisions de changement.

Voilà ! Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Pour la deuxième question du jour, document 16-17/A10, je donne la parole à M. Matthieu CONTENT.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, Mesdames et Messieurs les Députés, puisque maintenant on peut dire Mesdames, c'est bien ça !

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Demain, je vais avoir la chance de traverser cette place pour aller me marier à l'Hôtel de Ville.

(Applaudissements)

Donc, de l'autre côté de la Place Saint-Lambert et j'ai la chance aussi que ce soit un mariage d'amour. Ça c'est bien aussi. Parce que l'amour, en définitive, c'est quand même une des meilleures expériences que la vie nous offre et nous donne, je pense, enfin je pense qu'on est peut-être beaucoup à partager ça, et cela, quelles que soient nos préférences et nos orientations.

Pourtant, pour certains, être amoureux ou amoureuse et bien, c'est encore très difficile au quotidien aujourd'hui, en 2017, que ce soit devant sa tante Irma ou sa maman catéchiste un peu conservatrice ou devant son pot, Jacky, le meilleur joueur de son équipe de foot, mais un peu homophobe notoire, par forcément facile pour un homo de faire son coming-out. Et pourtant, il ne s'agit ni plus ni moins que d'amour.

Malgré ça, il reste encore beaucoup de travail pour arriver à plus de tolérance et plus d'ouverture et je dois vous dire que les informations qui nous proviennent notamment de Tchétchénie mais aussi parfois d'autres pays dans le monde me semblent particulièrement inquiétantes à ce niveau-là. Mais ce combat est aussi à mener, je pense, ici quotidiennement et notamment via les compétences qui sont les nôtres.

Parce que de la Calamine à Amay, de Bassenge à Lierneux, notre province compte de nombreux clubs sportifs de disciplines et de niveaux différents, qu'ils soient professionnels ou amateur. La Province de Liège détient des leviers importants permettant d'orienter les politiques sportives.

Depuis quelques semaines, les associations de défense des droits des homosexuels comme Arc-en-Ciel Wallonie asbl ou encore la Formation Ishane Jarfi, ont lancé une campagne de sensibilisation concernant les problèmes rencontrés par les homosexuels dans les milieux sportifs et en particulier dans les milieux du foot.

En effet, même en Belgique en 2017, il reste difficile d'afficher ouvertement ses préférences sexuelles sans que cela ait un impact négatif au sein du milieu sportif dans lequel on évolue. C'est un constat et ce constat est encore plus lourd et plus vrai dans le milieu du football, tant amateur que professionnel et en particulier pour les hommes. Etre joueur de foot et homosexuel est difficilement compatible aux yeux d'un milieu qui reste malheureusement beaucoup trop sexiste et homophobe.

J'estime que la Province de Liège peut et pourrait clairement, via ses compétences sportives, sociales et d'éducation, jouer un rôle important dans la sensibilisation à cette problématique et pourrait contribuer à, si pas évidemment régler le problème, mais au moins le diminuer fortement.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Alors évidemment, ma question est d'abord : que fait déjà la Province de Liège concernant cette problématique ? Quel peut donc être son rôle et les moyens qu'elle pourrait mettre en œuvre pour contribuer aux réponses appropriées à cette problématique ? Et existe-t-il une politique cohérente et multi-départements concernant cette problématique au sein de l'administration provinciale ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur CONTENT. Mais avant de passer la parole à Mme FIRQUET, je voudrais d'abord, au nom de notre Assemblée, vous souhaiter tout le bonheur du monde.

M. CULOT, Conseiller provincial (de son banc).- Comment s'appelle-t-il ?

M. CONTENT, Conseiller provincial (de son banc).) Il s'appelle Pauline !

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Conseiller CONTENT, je vous remercie sincèrement pour cette question et vous pointez du doigt des discriminations qui ne devraient plus avoir leur place à notre époque, c'est un fait.

« Pédé », « tarlouze », « lopette »... font partie du vocabulaire courant de la part des supporters pour insulter arbitre, joueurs, supporters du camp adverse...

Dans le sport en général et plus particulièrement le sport masculin en équipe, l'homosexualité est largement perçue comme l'antonyme de la virilité, comme une conduite « footballistiquement » incorrecte qui conduit parfois au passage à tabac de ceux dont on soupçonne l'homosexualité, à tort ou à raison d'ailleurs.

Si des athlètes ont fait leur coming out, ce n'est pas dans le milieu du football masculin qu'ils sont les plus nombreux. Les femmes se dévoilent plus volontiers ainsi que les pratiquants de sport individuel. Les coming out sont plus rares dans les sports d'équipe et pour tout dire, rarissimes dans le football. Et pour cause : le premier footballeur professionnel à avoir osé, en 1990, se déclarer homosexuel est le Britannique Justin Fashanu. Il s'est suicidé 8 ans plus tard, après une énorme campagne d'homophobie, le rejet massif de ses co-équipiers et même de son frère.

Comparaison n'est pas raison, mais l'on comprend aisément que cela n'incite pas d'autres à suivre ce chemin.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Votre question porte sur les actions transversales que la Province pourrait et devrait mener pour endiguer ce phénomène. En fait, elles existent et depuis longtemps, mais je vous le concède, nous pouvons faire mieux et nous ferons mieux.

Le Département des Affaires sociales tout d'abord, agit depuis de nombreuses années à promouvoir la tolérance, le respect de l'orientation sexuelle, la lutte contre les violences physiques, l'égalité Homme-Femme à tous les niveaux. Ses actions de sensibilisation sont portées, vous le savez, par le service Égalité des chances et par l'Openado et menées dans les milieux scolaires, professionnels, de loisirs également.

Par le biais de son service Égalité des chances, la Province soutient chaque année, notamment, la Journée Internationale de Lutte contre l'Homophobie et la Trans phobie qui a lieu le 17 mai prochain. Cette année encore, nous inviterons les communes à pavoiser du drapeau arc-en-ciel les façades des maisons communales ou hôtels de ville, afin de sensibiliser les citoyens à cette problématique. La Province elle-même hissera bien sûr ce drapeau sur la façade du Palais provincial.

L'Openado, lui, mène des actions de prévention en milieu scolaire pour promouvoir au plus tôt le savoir vivre ensemble, le respect de soi et des autres, pour lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement dont l'homophobie peut être une source. Il travaille, entre autres, avec l'outil « No hate », développé par l'asbl Loupiotte de Verviers, qui aborde la question du cyber harcèlement lié à l'homophobie.

Notre Département alloue également des subsides provinciaux à diverses associations qui œuvrent à la déstigmatisation des personnes à l'orientation sexuelle différente. Depuis 10 ans, ce sont près de 40.000 € qui ont ainsi été distribués à 4 associations : Ensemble autrement, Maison Arc-en-Ciel, Cercle homosexuel étudiants liégeois, Alliage et Liège Gay Sports.

Enfin, dans le cadre de la politique de diversité des ressources humaines cette fois, des actions ont également été menées afin de sensibiliser le personnel provincial, à travers notamment une exposition consacrée à la lutte contre l'homophobie et une brochure reprenant les principaux thèmes qui y sont développés.

A la lueur de l'actualité récente, et vous l'avez rappelé, l'homophobie reste un fléau parfois mortel, comme en Tchétchénie, en effet, qui organiserait des rafles et des exécutions d'homosexuels, en Pologne également où récemment encore l'homosexualité a été qualifiée de maladie contagieuse et même en France avec la résurgence du mouvement la Manif pour Tous à travers l'association « sens commun » qui refuse d'accorder les mêmes droits élémentaires aux homosexuels.

C'est un fait, l'homophobie reste donc bien présente et plus largement, nous sentons une tentation réactionnaire de plus en plus présente qui traverse, en effet, notre société.

Il me semble qu'à n'avoir pas su défendre une identité heureuse, confiante et ouverte, le monde politique et intellectuel a laissé foisonner les communautarismes et les replis sur soi de tous ordres.

Je crains que nous commençons seulement à en payer le prix.

Alors oui, votre question est la bienvenue, elle m'incite à relancer une campagne de sensibilisation plus vaste sur l'égalité des chances, en ce compris la lutte contre l'homophobie, qui doit rester une valeur fondamentale de notre société.

Des projets sont évidemment déjà en cours et je voudrais souligner la construction entre le Département des Affaires sociales et celui de la Jeunesse de l'exposition Liberté de penser à destination des jeunes, pour leur apprendre à déconstruire les stéréotypes et les discours tout faits.

Dans le même esprit, les divers projets récents, mis en place par les équipes du Musée de la Vie wallonne - « Jouet Star », « Homomigratus. Comprendre les migrations humaines », permettent d'aborder quotidiennement la question du genre et du sexisme, de l'immigration et de la xénophobie, des droits homosexuels et de l'homophobie. Ces thèmes et valeurs sont abordés avec tous les types de public, depuis les enfants du cycle maternel aux adultes. En manipulant des objets de collections, en projetant des capsules vidéo mais surtout en partant du vécu de chacun, les équipes tendent de conscientiser les participants à l'importance de la rencontre de l'autre et de l'acceptation des différences.

Plus spécifiquement sur l'univers footballistique, trois animations ont pour but de promouvoir l'universalité de ce sport populaire et ses capacités fédératrices. Elles s'adressent à des tranches d'âge différentes et s'articuleront avec l'exposition « Au nom du foot » dont l'inauguration, je vous le rappelle, est prévue en cette fin d'après-midi.

Les activités donc, la première : le livret « Foot Go », disponible à l'accueil du Musée pour le public individuel à partir de 6 ans, et qui permet une découverte en famille du parcours de référence sous l'angle du football. Dans l'espace « Vivre ensemble » et via le drapeau arc-en-ciel, est abordée la question des droits individuels et donc de la reconnaissance de l'homosexualité dans le football. La comparaison avec d'autres discriminations, le sexisme ou le racisme par exemple sont abordés pour conscientiser le public à cette réalité cruelle : la violence, verbale ou physique, est souvent un débordement rencontré.

« Mais vous êtes foot », une activité pour les 8-12 ans. Permettra, celle-ci, de penser le football autrement, notamment en ce qui concerne la violence dans le milieu sportif. Sport de garçons ? Et pourtant le foot féminin est reconnu depuis des décennies aux quatre coins du monde. L'utilisation d'images de rencontres, de réactions de supporters, mais aussi de vécus de sportifs avant ou après leur coming out permettra de sensibiliser les plus jeunes sur la notion d'acceptation de l'autre dans sa différence et de le reconnaître pour ce qu'il est.

Deux autres activités enfin, labellisées « Et si on s'en footait ? » et « Au nom du foot » pour les 12 ans et plus vont être l'occasion de confronter le public à des réalités de débordements dans l'expression de discriminations sur le terrain et dans les tribunes, par l'intermédiaire de tifos et de campagnes de sensibilisation sur le thème de l'homophobie et même via la publicité. La discrimination peut être subtile mais surtout plurielle. Seront abordées également les mises en place de clubs, comme celui de La Gantoise et de structures positives permettant d'encadrer toute violence à l'encontre des personnes LGBTI.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Voilà déjà pas mal d'actions et de projets initiés par la Province de Liège. D'autres je vous l'ai dit viendront s'y ajouter et je ne manquerai pas de revenir vers vous le moment venu pour vous présenter les actions de sensibilisation et de prévention qui auront été conçues dans cet esprit de coordination, de complémentarité et de cohérence que vous appelez de vos vœux et auquel le Collège adhère entièrement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 16-17/225 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Jean VANGEEBERGEN (association de fait « Zü Klub »).

Document 16-17/226 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles - Régionale de Liège ».

Document 16-17/227 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Atelier Rock ».

Document 16-17/228 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Henri Pousseur, Musique électronique/Musique mixte ».

Document 16-17/229 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demandes de soutien de 5 organisateurs « Spectacles à l'école ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7, 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 16-17/225, 16-17/226, 16-14/227, 16-17/228, 16-17/229) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Les documents 16-17/225, 227, 228 et 229 ayant soulevé des questions et remarque, j'invite le rapporteur, Monsieur Jean-François CLOSE-LECOCQ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première commission s'est réunie ce mardi 25 avril au Palais provincial et d'abord parcouru les dossiers relatifs à l'octroi de subventions en matière de culture rassemblés à la demande des membres de la première commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Les points 25, 27 et 28 ont fait l'objet de quelques remarques, je vais donc les évoquer. Le point 25 correspond à la demande de soutien de M. Jean VANGEEBERGEN, association de fait « Zü Klub », un commissaire s'étonne de la faible motivation jointe au dossier et voudrait en savoir plus sur le dossier. Il fait remarquer également une erreur matérielle dans les documents transmis au Conseil, à savoir un montant différent selon les pages. S'agit-il d'une subvention de 4000 ou 5000€. En réponse, le Député – Président répond qu'il y a bien une erreur matérielle dans les documents et que le chiffre à retenir est bien 4.000€, ceci est normalement modifié dans la délibération qui est proposée au conseil aujourd'hui.

Pour ce qui est du projet, il est précisé qu'il s'agit d'une aide à la création pour un spectacle qui sera monté dans le futur à une date encore indéterminée et que le sujet aussi grave, je pense que le précédent aussi important concernera principalement un public d'adolescents et ce sera de la violence dans les relations amoureuses.

Les points 27 et 28 ont été rassemblés, ils concernaient donc la demande de soutien de l'atelier rock et la demande de soutien de l'ASBL Centre Henri Poulseur, il a été précisé en Commission que ces deux dossiers de subventions de 5.394€ et de 5.000€ sont des demandes faites en 2016 mais qu'ils n'ont pu être honorés l'année dernière faute de budget. Comme signalé au Conseil de mars dernier, il s'agit des derniers dossiers de 2016 qui n'ont pu être honorés.

Enfin, je pense que le dossier 229... j'en ai hérité aussi puisque dans un premier temps, on avait évoqué ce sujet pour la culture mais après vérification du service, il est bien attaché à la matière jeunesse. Donc, c'est un dossier relatif au soutien de 5 organisations de spectacles à l'école et donc, une première remarque d'un commissaire est faite pour se féliciter des informations fournies aux Conseillers dans ce dossier où il est fait mention non seulement des subventions aux 5 grands organisateurs mais nous avons aussi le détail des autres subventions qui ne doivent pas passer au Conseil et donc l'effort de la Province dans ce dossier qui est présenté à la Commission et au Conseil n'est pas de 22.500€ mais globalement pour le théâtre à l'école de 50.000€.

Aux questions complémentaires des Commissaires sur la clé de répartition et sur le public aidé, il est répondu que la clé se calque sur les tournées Arts et Vie de la Fédération Wallonie-Bruxelles et que cette aide aux établissements scolaires concerne tous les réseaux d'enseignement.

Enfin, il est proposé qu'un point d'information soit fait lors d'une prochaine première Commission afin de préciser ce qui est fait dans le cadre de l'action théâtre à l'école au niveau provincial.

Globalement sur l'ensemble de ces points, le vote en Commission était de 8 pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

En ce qui concerne le document 16-17/226, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 16-17/230 : Octroi de subventions en matière de Fonds Structurels Européens – Demande de soutien de la Fondation BIOMEDICA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 16-17/230).

Ce document a été examiné par la première Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie et a examiné particulièrement le projet numéroté 16-17/230. Ce projet qui est récurrent concerne la Fondation BIOMEDICA pour le Fonds structurels européens dans le cadre de l'Euregio.

Cette Fondation BIOMEDICA organise un congrès médical et scientifique reconnu internationalement. Un Commissaire s'interroge quant à la participation financière des autres partenaires de l'Euregio dans le financement de ce projet.

Il lui a été répondu que l'ULg porte ce projet et c'est elle-même qui dispose des montants financiers détaillés de chaque intervenant.

Mes chers Collègues, votre première Commission se positionne à la faveur de ce beau projet par 8 voix pour, 3 abstentions et aucune voix contre.

Voilà, je termine ici. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/231 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « G.R.E. Liège » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/232 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centrale de Services à Domicile – Réseau Solidaris », en abrégé « CSD-Réseau Solidaris » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/233 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et la « Fondation TADAM pour la prise en charge médicale des troubles liés aux substances psycho-actives et pour le soutien de la recherche en matière de traitement assisté par diacétylmorphine », en abrégé « Fondation TADAM » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 16-17/231, 16-17/232, 16-17/233) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Mmes ABAD-PERICK et PIRMOLIN sont sorties puisque le document 231 concerne le G.R.E..

Le document 16-17/233 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Valérie JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre deuxième commission s'est réunie ce vendredi 21 avril à 17h pour examiner ce point.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Une question est posée par un Commissaire concernant la Fondation TADAM à savoir : depuis 2013, cela fait presque 4 ans que celle-ci est en standby, quelle est la logique de subvention ?

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un accord collégial entre les différents partenaires de verser le montant.

Par ailleurs, ce montant n'a pas été versé en 2016 puisqu'il n'y avait pas d'activité mais la volonté est que l'outil soit conservé.

Un autre Commissaire souhaite savoir où en est le projet du Centre socio-sanitaire. Il lui est répondu qu'il arrive au bout de sa réflexion par les 3 groupes de travail dont les acteurs communaux et acteurs de santé de la 1ère et 2ème ligne.

Ce projet a été adopté par consensus. Il doit être complémentaire à l'offre actuelle. A l'heure d'aujourd'hui, il manque un lieu. Dès que celui-ci sera trouvé, il y aura une concertation avec la Ville afin d'avertir les riverains.

Le Bourgmestre demande de ne pas communiquer sur les pistes afin de ne pas susciter le mécontentement au niveau de la population.

On parle d'organisation au cœur de la ville, un Commissaire demande ce que l'on entend par « cœur de la ville » ? Il lui est répondu qu'il s'agit du centre -ville. Il ne faut évidemment pas dissuader les personnes de s'y rendre par éloignement.

N'ayant plus de question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que nous vous demandons d'approuver le projet de résolution.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Et en ce qui concerne les documents 16-17/231 et 232, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 5 voix pour et 2 abstentions pour le document 231 et par 6 voix pour et 2 abstentions pour le document 232.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non.

En ce qui concerne le dossier 16-17/231,
Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour les documents 232 et 233 :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ces deux résolutions.

Document 16-17/234 : Marché-stock de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du Plan d'Équipement didactique 2017, de matériel de cuisine destiné à couvrir les besoins de divers établissements de l'Enseignement et de la Formation de la Province de Liège, pour la période prenant cours le lendemain de la notification de l'attribution (et au plus tôt le 1er juin 2017) pour se terminer le 31 mai 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 16-17/234).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017**Document 16-17/235 : Avis à donner sur le projet de budget de l'exercice 2014 de la Mosquée TURK KULTUR MERKEZI à Herstal.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 16-17/235).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre troisième Commission a été amenée à donner un avis sur le projet de budget de l'exercice 2014 de la Mosquée TURK KULTUR MERKEZI à Herstal, document 16-17/235.

D'emblée, le Président souligne que la complétude des documents nécessaires à l'examen de ce budget date seulement de 2017.

Un Commissaire intervient en s'étonnant de voir le budget 2014 seulement examiné en 2017 et imagine que le budget 2015 sera examiné en 2018. Le Député répond que cette remarque est récurrente dès qu'on examine les budgets et comptes des mosquées. Il enverra une lettre de rappel doublée d'une copie vers la Région.

Un autre Commissaire déclare qu'en ce qui concerne les fabriques d'églises, on peut les déchoir de leurs droits en cas de non-respect de leurs obligations ou des délais.

Le Député répond que des réformes mais à petits pas s'annoncent au niveau de la Région pour les subsides des cultes mais que c'est une matière sensible.

Un autre Commissaire signale que dans le cadre de la législation existante on ne voit pas pourquoi les représentants du culte musulman pourraient s'émouvoir d'un rappel à l'ordre et c'est vrai aussi pour les autres cultes, si un culte est finançable, il faut respecter les règles.

Le Député répond qu'il va répercuter la demande auprès du Gouvernement wallon qui en a la responsabilité en tant qu'autorité de tutelle.

Enfin, une personne de l'administration explique qu'on ne peut prononcer sur un budget si celui-ci a suivi toute une procédure ad hoc et c'est aussi une des principales raisons des retards.

Et enfin, le Député propose une réunion avec les responsables administratifs provinciaux et les membres du Ministère wallon concerné.

Un avis favorable est émis par 7 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SPITS.

M. SPITS, Chef de Groupe (à la tribune). – Merci M. le Président. Tout simplement pour pouvoir justifier notre vote qui sera une abstention. Non pas évidemment contre le culte parce que nous respectons évidemment la diversité des cultes, cela va de soi mais tout simplement parce que l'analyse, comme il a été dit dans le rapport, d'un projet de budget 2014 alors qu'on devrait peut-être parler actuellement d'un projet de budget 2018, cela nous semble un peu problématique, je crois que tout le monde l'a compris mais on voulait simplement s'abstenir pour cette raison-là, on le signale.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Chef de Groupe. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/236 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège », en abrégé « JIL, asbl » – Exercice 2015/Prévisions 2016.

Document 16-17/237 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Association des Provinces Wallonnes », en abrégé « A.P.W. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17 et 18 de l'ordre du jour (documents 16-17/236, 16-17/237) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

Le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/238 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Madame Marie-Thérèse JOLIET (Comité provincial liégeois de Basket-ball).

Document 16-17/239 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Royal Football Club Liège Athlétisme ».

Document 16-17/240 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Performance Sport Organisation ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 19, 20 et 21 de l'ordre du jour (documents 16-17/238, 16-17/239, 16-17/240) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/241 : Désignation d'un comptable des matières pour la Crèche d'application « Les Pacolets » du Lycée Technique Jean Boets

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 16-17/241).

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/242 : Participation de la Province de Liège à l'asbl en formation « Groupement d'Informations Géographiques », en abrégé « asbl GIG ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 16-17/242).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des remarques. J'invite donc le rapporteur, M. Julien MESTREZ, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

M. MESTREZ, Rapporteur (à la tribune).- M. le Gouverneur, Mme la Directrice générale provinciale, Mmes et MM. les Députés, Chers Collègues.

Votre quatrième Commission, réunie ce 24 avril 2017, a examiné le document 16-17/242 concernant la participation de la Province de Liège à l'ASBL en formation Groupement d'Information Géographique, en abrégé GIG.

Il est rappelé que cet outil de cartographie informatique a été initié et développé par l'AIVE, Association intercommunale pour la Protection et la Valorisation de l'Environnement de la Province du Luxembourg.

Le propos initial de traitement des eaux usées a été rapidement dépassé puisque l'outil permet aujourd'hui, en quelques clics, d'obtenir une carte et les données pertinentes concernant les données urbanistiques et cadastrales, le réseau d'assainissement des eaux usées, l'atlas des voiries vicinales, l'atlas des cours d'eau non navigables, la gestion des cimetières et des sépultures, les zones accidentogènes ou encore les zones des vols dans les habitations.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Il s'agit d'une solution simple, intégrée, évolutive et abordable puisqu'il suffit d'un raccordement internet et de s'acquitter du coût des licences, s'élevant par exemple à 3.500€ pour deux licences.

Dès 2015, s'est noué un partenariat entre l'AIVE et les Services techniques des Provinces de Luxembourg, de Namur et de Liège. Le succès auprès des Communes a été fulgurant. En province de Liège, 40 Communes déjà adhèrent au système. Il faut dire que notre Province, à titre incitatif, prend en charge les coûts de la première licence, soit environ 2.000€.

C'est ce succès, et la gestion des flux financiers générés qui ont nécessité de structurer la collaboration d'une manière plus solide qu'un simple partenariat et de proposer une structure purement provinciale comprenant les 3 Provinces de Luxembourg, Namur et Liège et l'Association des Provinces wallonnes. Cette ASBL est susceptible de s'ouvrir aux deux autres Provinces et ambitionne d'offrir le même produit à toutes les Communes à un prix intéressant.

Un Commissaire a lu que la structure pourrait accueillir des entreprises de droit privé. A quelles conditions, s'interroge-t-il. Il lui est répondu qu'il faut lire des Pouvoirs locaux de droit privé, par exemple, des ASBL dépendant d'un pouvoir public. Ces structures pourront dès lors bénéficier directement des services du Groupement d'Informations géographiques.

Un autre Commissaire s'inquiète du montant des droits d'entrée. Pour les Communes, ce sera 25€ maximum. Les Provinces apporteront, en guise de droit d'entrée, le montant des cotisations payées par les Communes en 2016, soit 151.000€ pour la Province de Liège.

Le vote rapporte 8 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). – Tout d'abord, je voudrais m'excuser parce que Marcel BERGEN n'a pas pu assister à la Commission, mes questions en fait étaient adressées normalement à Marcel durant la Commission mais il n'a pas pu être là. Mes questions en fait portent sur les raisons pour lesquelles les deux autres provinces ne sont associées, tout en soulignant les efforts de mutualisation qui sont faits qui sont très positifs. La deuxième question c'était pour savoir s'il y avait un engagement pour rendre accessible ces données en tous les cas s'engager dans une politique open data que l'on défend depuis quelques années sur laquelle je me suis exprimée déjà une ou deux fois ici et dernière question c'était sur le droit d'entrée mais je pense que j'ai eu la réponse tout à l'heure dans le rapport de la Commission. Merci.

M. LE PRESIDENT. – M. le Député, de votre banc ? Non.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune). – C'est mieux de venir aux Commissions M. RASSAA. Le Groupement d'Intérêt Géographique est constitué pour l'instant des Provinces de Liège et de Luxembourg et de Namur mais ce n'est pas fermé à d'autres Provinces, il faut bien commencer par quelque part. Au départ, c'était géré exclusivement par l'AIVE, une intercommunale de la Province du Luxembourg, il s'est avéré que ce n'était plus le réceptacle idéal pour cela puisque la Province de Liège voulait également s'y intégrer et aussi

paradoxalement aussi parce que cela dégagait du bénéfice et on ne savait comment répartir le bénéfice puisqu'il rentrait dans le cadre d'une intercommunale donc avec cette nouvelle association, on pourra, si bénéfice il y a encore demain mais ce n'est pas le but vous l'avez compris, on pourra se le répartir. C'est ouvert à tous, il y a un droit d'entrée unique. Pour votre troisième question, c'est destiné principalement à des pouvoirs publics, il y a à travers des éléments contenus sur ce site d'information, on a des éléments qui sont plutôt destinés à une utilisation publique. Je pense que votre question peut porter sur le fait de savoir si tout un chacun peut y accéder, dans l'état actuel des choses, c'est accessible aux différents pouvoirs publics et aussi aux associations de droit public mais jusque-là, il n'est pas encore question d'ouvrir le site à tout un chacun parce que, vous l'aurez compris, les zones accidentogènes, toute une série de choses ne sont pas nécessairement utiles à tout un chacun et pourrait aussi amener à certaines dérives en la matière. C'est quand même largement diffusé à travers tous les organismes publics ou à majorité publique auront accès ces données, donc c'est déjà, je pense, assez largement diffusé et tout élu, de quelque bord qu'il soit je pense, pourra aisément accéder à travers de sa représentation au sein d'une assemblée ou bien d'une association aux données qui sont contenues dans le GIG. Voilà. Ça répond à votre question.

M. LE PRESIDENT. - Merci M. le Député provincial. Pas d'autre demande d'intervention. Plus personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/243 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Complexe provincial de Naimette-Xhovément – Forage et équipements d'un puits pour l'arrosage des terrains.

Document 16-17/244 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Athénée provincial Guy-Lang à Flémalle – Rénovation de l'installation de chauffage.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 16-17/243, 16-17/244) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 16-17/243 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission a examiné le document 16-17/243 relatif à un marché public de travaux pour le forage et l'équipement d'un puits pour le complexe provincial à Naimette-Xhovémont destiné à l'arrosage des terrains.

Un Commissaire s'étonne de l'estimation des travaux, à savoir 133.100€ TVAC jugé fort élevé.

Il lui est répondu qu'un premier marché a été lancé par procédure négociée mais que les offres dépassaient le montant alors estimé à 85.000€. Il s'avérait alors nécessaire de relancer la procédure. Par ailleurs, il ne suffit pas de comparer les coûts mais bien les situations. Il est utile de prendre en considération les spécificités du site et notamment dans le cas présent la structure du sol.

Ce point a fait l'objet d'un vote à 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 16-17/244, celui-ci n'a soulevé aucune remarque. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/245 : Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la Régie provinciale autonome « Régie provinciale d'édition » arrêtés au 31 décembre 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 16-17/245).

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, bon anniversaire à Sabine NANDRIN. Personne ne l'a dit.

Votre 3e commission s'est réunie ce 25 avril et a examiné le point relatif à la Régie provinciale autonome. Approbation du rapport d'activités et des comptes annuels de la Régie provinciale autonome "Régie provinciale d'éditions" arrêtés au 31 décembre 2016, document 16-17/245.

Il convient d'attirer votre attention sur le fait qu'avec 403.000€ de perte cumulée, le capital de départ qui était de 800.000€ est consommé à plus de 50% et qu'en approuvant le rapport, nous approuvons la continuité de l'activité telle que proposée dans le rapport spécial du Conseil d'administration.

Un Commissaire a fait remarquer le manque d'explications au niveau de la collaboration avec la Haute École par rapport aux manuels et packs proposés. Il demande s'il y a eu un manque de collaboration.

Il lui est répondu que jusqu'en 2014, la Haute Ecole faisait les packs et commandait les livres. Ça prenait quasi 6 mois de travail car ça devait passer au Collège, faire une étude de marché et puis seulement commander. Cette procédure était longue et pouvait engendrer une modification du prix proposé au départ. Les étudiants devaient alors parfois être remboursés. La Haute Ecole a dès lors décidé de ne plus intervenir dans l'achat de livres.

En 2016, quand les syllabi sont réalisés par notre imprimerie il y a eu des difficultés techniques. C'est un bénévole qui gère le programme informatique. Il doit suivre les exigences techniques des professeurs. Ça a été compliqué et il n'était pas possible d'intégrer les manuels.

Il y a également eu la volonté de ne plus manipuler d'argent et de demander aux étudiants de verser sur un compte qui était différent de celui du pack. C'était moins simple pour eux que d'être à l'école avec les manuels à emporter.

Le même Commissaire demande ce qui pourrait réduire 50.000€ du déficit en 2017? Quelles seraient les autres marges de progression ?

Il lui est répondu que malgré le trou dans les manuels on améliore l'objectif. Il faudrait trouver des "Best-sellers" comme par exemple "Premiers secours" de Tony Hosmans. On a vendu pour 37.000€ de ce dernier et il en faudrait plus.

Le même Commissaire demande qui fait la "chasse" aux "Best-sellers" ?

Il est rappelé que le 1er objectif de la Régie est de servir la Province et les Communes, pas faire de l'argent. Il ne faut cependant évidemment pas manger le capital social.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AVRIL 2017

Le président et les membres du bureau exécutif cherchent les ouvrages. Il manque à la structure des directeurs de collection et un comité de lecture, plus à même de détecter les ouvrages porteurs. Il y a des projets en route qui pourraient bien se vendre, citons notamment l'ouvrage de deux jeunes liégeois relatif à une chaîne de burgers et dans lequel on pourra trouver des recettes ou des conseils relatifs à la viande conseillée. Un livre sur le Standard paraîtra également vers septembre octobre. Un autre sur le vin de Liège aussi.

Le même Commissaire demande si on a pris des contacts avec d'autres organismes ou si on est à saturation. Il lui est répondu qu'on est à saturation. Il faudrait peut-être mieux trier les publications.

On devrait davantage aller vers les entreprises ou intercommunales pour leur proposer d'éditer des ouvrages lors par exemple de leurs anniversaires.

Des publications de fin d'année dernière se sont bien vendues, on en trouvait en tête de rayon dans de grandes enseignes. Il y a donc eu un phénomène de reconnaissance qui amène le public vers les Éditions de la Province.

En complément de réponse, il faudrait vendre les produits à d'autres personnes que les étudiants. Proposer des ouvrages de qualité qui intéresseraient par exemple les enseignants.

Le Député a souligné la qualité du travail, le dévouement de l'équipe et a remercié particulièrement le Président. Il a également félicité l'idée de lecture augmentée. Il a insisté sur l'importance d'augmenter la collaboration avec les institutions publiques tout en limitant la gratuité souvent sollicitée.

La Commission vous propose d'approuver ce point par 7 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Avant de clôturer relativement tôt l'ordre du jour, comme Vinciane, je voudrais souhaiter un excellent anniversaire à Sabine NANDRIN, c'est pour cela qu'on termine à 16h30 de manière à ce qu'elle puisse fêter son anniversaire en famille.

(Applaudissements).

Point 27 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 18 mai 2017 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16h35'.